3 route de la Plaine – 30140 MASSILLARGUES ATTUECH
campinglolivieranduze@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR PISCINE

L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur.

1. **Capacité de la piscine :** 80 personnes dans le bassin. En cas de forte affluence, l'accès de la piscine peut être momentanément suspendu par le personnel du camping.
2. **Ouverture :** La piscine du camping est ouverte du *15 Mai au 17 Septembre 2027*
   Horaires : *10 h – 19 h*
3. **Tenue et comportement des usagers :** Le maillot de bain est obligatoire. Les boxers de bain sont acceptés. Le port de shorts de bain, de bermudas et T-shirt dans l'eau est interdit. Le port du burkini ou tout autre vêtement intégral est également totalement interdit. Les usagers doivent rester correctement et décemment vêtus.
   Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des baigneurs, au bon ordre et à la propreté de l'établissement, est formellement interdit. Il sera sanctionné par le renvoi immédiat de la piscine. Il est interdit de faire fonctionner des appareils radio, enregistreurs ou lecteurs CD et de prendre des photographies sans le consentement des personnes concernées.
4. **Hygiène :** Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine. La douche, ainsi que le passage dans les pédiluves, sont obligatoires en entrant et en sortant du bassin. Il est interdit de pénétrer avec des chaussures aux pieds. Les déposer dans les casiers à cet effet dans l'entrée. L'accès aux bassins est interdit aux personnes atteintes de maladies dont les effets externes peuvent être motifs de gêne ou de contagion pour autrui, ainsi qu'aux personnes en état de malpropreté évidente.
   Il est interdit de manger, de boire, fumer, vapoter, mâcher du chewing-gum, cracher et de jeter des détritus dans l'enceinte de la piscine, des poubelles sont réservées à cet effet.
   Seuls les jeunes enfants "propres" ou équipés de couches spéciales pour la baignade sont autorisés à se baigner. Chaque baigneur veillera à maintenir l'ordre et la propreté dans l'enceinte de la piscine.
5. **Responsabilité et surveillance :** L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur. La piscine n'est pas surveillée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument seuls la surveillance. La direction ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.
6. **Sécurité :** Pour leur propre sécurité, les usagers de la piscine sont priés de se conformer au règlement intérieur. Il est interdit :
   - d'importuner les usagers par des jeux ou actes bruyants, dangereux ou immoraux ;
   - de pousser ou jeter à l'eau les personnes stationnant sur les plages ;
   - de courir, crier, plonger, sauter et lancer de l'eau ;
   - de simuler la noyade, de jouer à la balle ou au ballon sur les plages ou dans la piscine;
   - de pénétrer à l'intérieur des zones interdites signalées par panneau ou pancarte ;
   - d'utiliser des engins flottants et bouées de sauvetage ;
   - de se baigner le corps enduit d'huile solaire, de crème ou d'un maquillage excessif ;
   - d'escalader les clôtures et séparations de quelque nature qu'elles soient.
7. **Respect des installations :** Il est interdit d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages ou dégâts seront réparés aux frais des contrevenants.
8. **Sanctions :** Les contrevenants aux présentes dispositions pourront être exclus à tout moment de la piscine par le personnel.
9. **Objets trouvés :** Le camping n'est ni assuré, ni responsable de la perte ou du vol de bijoux, d'objets de valeur ou d'espèces. Les utilisateurs sont invités à n'apporter aucun objet de valeur. Les objets trouvés devront être remis et/ou réclamés à la réception du camping.

TOUTES CES RECOMMANDATIONS SONT FAITES POUR VOTRE CONFORT, PROPRETÉ ET SÉCURITÉ. TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LE RÈGLEMENT DE LA PISCINE SE VERRA EXCLU DE LA PISCINE ET EN CAS DE RÉCIDIVE ÉGALEMENT EXCLU DU CAMPING.